

①9 RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
INSTITUT NATIONAL  
DE LA PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE  
PARIS

①1 N° de publication :  
(à n'utiliser que pour les  
commandes de reproduction)

**2 548 249**

②1 N° d'enregistrement national :

**83 11118**

⑤1 Int Cl<sup>4</sup> : E 04 F 11/14.

①2 **DEMANDE DE CERTIFICAT D'ADDITION  
À UN BREVET D'INVENTION**

**A2**

②2 Date de dépôt : 30 juin 1983.

③0 Priorité :

④3 Date de la mise à disposition du public de la  
demande : BOPI « Brevets » n° 1 du 4 janvier 1985.

⑥0 Références à d'autres documents nationaux appa-  
rentés : 1<sup>re</sup> addition au brevet 83 08096 pris le 11 mai  
1983.

⑦1 Demandeur(s) : *BARREAU Jean-Paul.* — FR.

⑦2 Inventeur(s) : Jean-Paul Barreau.

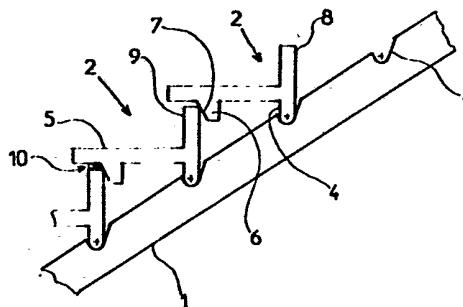
⑦3 Titulaire(s) :

⑦4 Mandataire(s) : Harlé et Phélip.

⑤4 Perfectionnement aux escaliers droits préfabriqués en béton.

⑤7 La présente invention concerne un perfectionnement aux  
escaliers droits préfabriqués en béton.

Selon l'invention, chaque échancrure 3 du limon 1 a une  
section en forme de V arrondi au niveau de la pointe où vient  
se loger le pied d'ancrage 4. Le dessous de chaque marche  
comporte un talon 6 muni d'une face inclinée 7 en contact  
avec l'arête supérieure 8 de la contremarche 9. Le plan pas-  
sant par la face inclinée est sensiblement perpendiculaire au  
limon dans sa position moyenne d'inclinaison.



**FR 2 548 249 - A2**

D

La présente invention concerne un perfectionnement aux escaliers droits préfabriqués, en béton, tels que décrits dans la demande de brevet principal de la demanderesse, déposée le 11 Mai 1983.

5 Les escaliers préfabriqués en béton permettent de réaliser un gain important aussi bien au niveau de la fabrication que de la pose sur le chantier.

10 Dans la demande de brevet principal, on propose un escalier dont le limon comporte des échancrures transversales permettant l'ancrage d'éléments de marches. Les éléments de marches, préfabriqués, sont constitués d'une marche avec une paroi perpendiculaire formant d'une part la contremarche et, d'autre part, un pied d'ancrage se positionnant dans les échancrures du limon.

15 Pour augmenter les gains à la fabrication la présente invention propose un perfectionnement au limon et aux éléments de marches pour que l'escalier puisse s'adapter aux différentes pentes que l'on rencontre selon les utilisations, c'est-à-dire un escalier qui convient pour les escaliers d'entrée de pavillon, de cave ou autres.

20 Selon l'invention, chaque échancrure du limon a une section en forme de V é arrondi au niveau de la pointe. Cet arrondi a un rayon sensiblement égal à la moitié de l'épaisseur du pied d'ancrage de façon à correspondre à l'arrondi du dit pied d'ancrage permettant ainsi un pivotement du pied d'ancrage, et donc de l'élément de marche, dans l'échancrure correspondante.

25 Selon une autre disposition de l'invention, le dessous de chaque marche comporte un talon obtenu directement du moulage de l'élément de marche ; ce talon est muni d'une face inclinée en contact avec l'arête de l'extrémité supérieure arrière de la contremarche. Le plan passant par la face inclinée est sensiblement perpendiculaire au limon dans sa position moyenne d'inclinaison.

30 La portion d'escalier présentée à titre illustratif sur le dessin annexé montre un limon 1 et les éléments de marche 2 disposés sur le limon. Le limon et les éléments de marche sont préfabriqués, réalisés en béton armé de préférence. Les échancrures 3 sont disposées transversalement et sont espacées régulièrement sur la face supérieure du limon 1 ; elles sont obtenues par moulage et ont une section en V é avec un arrondi au niveau de la

40 pointe. Cet arrondi, qui correspond à une portion d'enveloppe

-2-

de cylindre à laquelle se raccordent les flancs du Vé formant l'échancrure 3, reçoit le pied d'ancrage 4 de l'élément de marche 2. Le rayon de l'arrondi est sensiblement égal à la moitié de l'épaisseur du pied d'ancrage 4. Le dit pied d'ancrage a son extrémité inférieure arrondie également pour épouser la forme du fond de l'échancrure 3. L'ouverture du Vé de l'échancrure correspond à l'angle formé par le limon 1 dans ses positions extérieures d'inclinaison.

Pour conserver une parfaite horizontalité des marches 5 selon les inclinaisons du limon 1, la hauteur entre les dites marches 5 peut varier et être maintenue constante au moyen d'un talon 6 disposé sous chaque marche. Ce talon 6 comporte une face inclinée 7 en contact avec l'arête supérieure arrière 8 de la contremarche 9. Le talon <sup>est</sup> obtenu directement par moulage, il s'étend sur toute la partie inférieure de la marche. La face inclinée 7 du talon est sensiblement plane, et elle se situe dans un plan qui est perpendiculaire à la position moyenne du limon 1 c'est-à-dire entre son inclinaison maximum et son inclinaison minimum. Lorsque le limon est à son inclinaison la plus faible, la marche 5 repose sur la contremarche 9 ; l'arête 8 est en contact avec l'extrémité supérieure de la face inclinée 7 du talon 6. L'inclinaison maximale du limon est obtenue lorsque l'arête 8 est située à l'extrémité inférieure de la face inclinée 7 du talon 6. L'espace 10 entre le dessous de la marche 5 et la partie supérieure de la contremarche 9 est rempli de béton pour renforcer l'assise de la marche 5 sur la contremarche 9. L'arête 8 de la contremarche 9 peut d'autre part, être légèrement arrondie pour éviter une trop grande fragilité.

L'invention ne se limite aucunement au mode de réalisation spécialement indiqué, mais elle couvre également toutes les variantes possibles à condition que celles-ci ne soient pas en contradiction avec l'objet de chacune des revendications annexées à la présente description.

- REVENDEICATIONS -

- 5 1.- Escalier droit préfabriqué en béton du type comportant au moins un limon 1 et des éléments de marche 2, le limon 1 étant muni d'échancrures 3 transversales régulièrement réparties sur la face supérieure du dit limon 1 ; les éléments de marche étant constitués d'une marche 6 et d'une paroi verticale à la dite marche formant la contremarche 9 et un pied d'ancrage 4, caractérisé en ce que la section des échancrures est en forme de V é arrondi au niveau de la pointe.
- 10 2.- Escalier droit préfabriqué selon la revendication 1 caractérisé en ce que le rayon de l'arrondi de l'échancrure 3 est sensiblement égal à la moitié de l'épaisseur du pied d'ancrage 4 et correspond à l'arrondi du dit pied d'ancrage.
- 15 3.- Escalier droit préfabriqué selon l'une des revendications 1 et 2, caractérisé en ce que le dessous de la marche comporte un talon 6 muni d'une face inclinée 7 venant en contact avec l'arête 8 de la partie supérieure arrière de la contremarche 9.
- 20 4.- Escalier droit préfabriqué selon la revendication 3, caractérisé en ce que le plan de la face inclinée 7 est perpendiculaire au limon 1 dans sa position moyenne d'inclinaison.
- 5.- Escalier droit préfabriqué selon l'une des revendications 1 à 4, caractérisé en ce que l'espace 10 entre la marche 5 et la contremarche 9 est rempli de béton.

Planche unique

